



## Renouveler son titre de séjour avec une formation à distance

Par **MAHATOUNE**, le **07/03/2012** à **16:10**

Bonjour,

Je suis étudiante étrangère inscrite cette année en licence 1 d'anglais sur Clermont-Ferrand. Le soucis est que je n'est pas trouvé de logement sur place, je faisais donc des aller-retour Lyon - Clermont pour assister aux cours et, en fin de compte, je ne pouvais plus tenir le coup donc je ne me suis pas présentée aux examens. On m'a proposé de faire la même formation mais à distance, or je n'avais pas les moyens de payer l'inscription. J'ai ma carte d'étudiante et mon certificat de scolarité.

Ce dont j'ai peur c'est que, vu que je n'ai pas passé les examens, je n'aurai pas de relevé de notes pour renouveler mon titre de séjour et je ne sais pas si je peux basculer vers le régime à distance sachant qu'on est au mois de mars.

Y a-t'il un moyen de convaincre la scolarité pour me prendre en formation à distance sachant que c'est un peu trop tard ?

Merci pour vos réponses.